



Mutuelle d'entreprise obligatoire

Par **Chrysalide38**, le **26/11/2008** à **21:49**

Bonjour/Bonsoir,

voilà mon problème : mon mari travaille dans une entreprise de métallurgie. En entrant dans cette société, son employeur l'a fait adhérer à la mutuelle obligatoire. Pas de souci, parce-qu'il avait déjà la même en tant qu'adhérent personnel.

A ce jour, son employeur veut changer de mutuelle (une familiale) qui oblige ses employés à faire adhérer épouse et enfant(s). Hors, moi, je suis fonctionnaire, j'ai une très bonne mutuelle, notre fils est avec moi et je ne souhaite en aucun cas en changer. Le représentant de cette mutuelle a dit à mon mari que je peux avoir deux mutuelles. Mais je ne veux pas payer deux mutuelles. On ne s'appelle pas Crézus ! Et puis la mienne me convient parfaitement.

J'ai lu quelque part que l'employeur ne peut obliger l'adhésion de ses employés à une nouvelle mutuelle, si c'est un changement et si les employés en question ont été déjà dans l'entreprise avant ce changement.

Pouvez-vous m'aider, s'il vous plaît.

Merci d'avance,
Chrysalide

Par **thebaud**, le **27/11/2008** à **16:20**

bonjour, tout ce que vous avancez sont apparemment le fruit de rumeurs colportées sûrement par ceux qui ont intérêt à introduire ces prélèvements sur salaire qui sont très juteux !!!

Je vais lancer personnellement une procédure aux prud'hommes pour contester tous ces prélèvements forcés et abusifs.

Je suis effaré de voir à quel point les gens sont comme des moutons qu'on mène à l'abattoir,

et pas la peine d'espérer une aide des syndicats puisqu'ils en vivent en siégeant dans le conseil des différents organismes de prévoyance.

Relisez bien le code du travail et vous avez les réponses, le reste